



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transports publics dans la région lausannoise, le Gros-de-Vaud et le Jorat Le billet unique est pour demain

Le Département des infrastructures, la Communauté de la région lausannoise (Corel), et l'Association de la région du Gros-de-Vaud ont élaboré avec les entreprises de transport un projet de communauté tarifaire. Le projet, basé sur le nouveau système tarifaire " par espaces " des TL, vise à offrir un titre de transport unique aux usagers des transports publics. En cas d'accord des partenaires, la communauté pourrait être introduite lors du changement d'horaire de décembre 2002.

La décision définitive sera prise en juin 2002.

Se déplacer dans la région lausannoise en utilisant les transports publics pose parfois des problèmes, surtout s'il s'agit d'emprunter différentes compagnies de transports : TL, LEB, cars postaux, CFF : autant d'opérateurs, donc de tarifs, de billets et d'abonnements. Les partenaires concernés, à l'initiative du Département des infrastructures, des communes de la Corel et du Gros-de-Vaud, ont entrepris une démarche en vue de constituer une communauté tarifaire basée sur le système tarifaire " par espaces " des TL. Cette nouvelle tarification a été introduite par les TL en octobre 2001 avec une harmonisation des prix sur les lignes régionales et urbaines.

La communauté tarifaire permettra à tous les usagers des transports publics de ne plus prendre qu'un billet ou qu'un abonnement, quels que soient leurs parcours et le nombre de compagnies utilisées. C'est une simplification considérable pour les usagers, en particulier ceux qui proviennent des parties les plus éloignées (Gros-de-Vaud et région du Jorat). Le projet contribuera ainsi à renforcer l'attractivité des transports publics et donc leur utilisation, en particulier par les pendulaires.

Le projet se mettra en place en deux étapes. Dans un premier temps, la communauté tarifaire concernera les lignes des TL, du LEB ainsi que 13 lignes de cars postaux des régions du Gros-de-Vaud et du Jorat. L'objectif est de mettre en œuvre la communauté tarifaire au changement d'horaire de décembre 2002. D'ici là, il s'agira de définir les modalités de la communauté tarifaire, notamment l'organisation entre les entreprises et les règles de répartition de recettes par ligne. La décision définitive interviendra en juin 2002 avec l'accord de tous les partenaires. La diminution des recettes sera prise en charge par les collectivités publiques dans le cadre des mandats de prestations passés avec les entreprises partenaires. Ce mode de financement découle de la loi cantonale sur les transports publics, modifiée en décembre 2000. La deuxième étape, prévue d'ici 2004, verra l'extension de la communauté aux lignes CFF de la région lausannoise.

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01, Mme Anne Salina Gianinazzi, adjointe au Service cantonal des transports, tél. 021 / 316 73 74

M. Jacques Millioud, syndic de Cheseaux et président du groupe de travail de la Corel, tél. 021 / 731 95 50, M. Roger Perrin, Transports publics de la région lausannoise, tél. 021 / 621 04 41

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 mars 2002

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[Cp communauté tarifaire](#)